



AMAF MEDOC

*Association pour le Maintien
de l'Activité Forestière en Médoc*

adresse : Mairie de Le Temple 33680 Le Temple

email : amaf.medoc@gmail.com

tél : +33 6 80 96 74 68

Le Temple, le 08 03 2025

INVITATION 4eme AG AMAF Médoc

Mesdames et Messieurs, Chers adhérents,
Forestiers, Professionnels, Habitants du territoire et sympathisants.

**Vous êtes conviés à l'Assemblée Générale ordinaire 2024 de l'AMAF-Médoc qui aura lieu le :
Samedi 29 mars 2025 à partir de 9h à la salle des fêtes du Temple (quartier La Lebade)**

Ordre du Jour

- **9h Accueil, signature feuille de présence et renouvellement + nouvelles adhésions**
- **9h30**
 - Bilan financier
 - Election du tiers sortant des membres du conseil d'administration.
 - Rapport moral
- **10h15 Accueil des invités : pause café**
- **10h30 : Mot de bienvenue de Mme La Maire du Temple**
 - Résumé du rapport moral présenté aux adhérents
 - Rapport d'activité de l'année et projets à venir
 - Conclusions sur l'année écoulée
 - Intervention des personnalités invitées
 - Débats sur les activités
 - Questions de l'Assemblée
 - **Vers 12h-12h30** Vin d'honneur

En 2021 : notre toute nouvelle association a participé activement à la concertation.

En 2022 : L'AMAF a été admise au comité de suivi du projet de champ captant et la création d'un observatoire a été décidé. Le cabinet Becheler sollicité par l'AMAF pour étudier le rapport du BRGM a jeté un pavé dans la mare.

En 2023 : Vous avez été nombreux à nous rejoindre : 110 propriétés forestières ont adhéré. Le principe d'une expertise du rapport du BRGM et du rapport Becheler a été décidé par les 2 co-présidents de l'observatoire H Sabarot et L Peyrondet.

En 2024 : Nous avons sollicité un expert hydrogéologue le Dr J Schuite qui a relevé d'autres failles dans le travail du BRGM. L'expert canadien Pr Therrien mandaté par l'observatoire a rendu ses conclusions d'abord par écrit de façon assez superficielle validant la méthode utilisée par le BRGM puis en présentiel à Lacanau en Juillet, où, en répondant aux questions posées par l'AMAF il admet que des points sont manquants ou insuffisamment étudiés et fait des préconisations : nouvel essai de pompage, actualisation des données climatiques, quantification de l'incertitude et établissement d'un bilan hydrique. Comment peut-on valider une méthode quand il manque tous ces points importants ?

2025 : Les compléments d'études vont-ils être tous fait ? Mais sans attendre La Régie de l'Eau et BX Métropole continuent leurs investigations sur le terrain. Il n'y a pas eu de comité de suivi en 2024 et toujours pas de date pour 2025.....

BX Métropole communique en disant que l'étude BRGM est validée, zéro impact sur la forêt. Nous nous pensons le contraire, les études sont incomplètes. (Volontairement ?) il faut que les préconisations faites par l'expert canadien soient prises en compte. Quand les robinets seront ouverts il sera trop tard !

Nous savons que la forêt et son écosystème sont fragiles et la sécheresse de 2022 nous l'a montré.

L'équipe de l'AMAF est mobilisée et à vos côtés contre le champ captant. Mais nous avons besoin de votre soutien.

Venez nombreux samedi 29 mars à partir de 9 h à la salle des fêtes du Temple.

NOUS COMPTONS SUR VOUS TOUS !

Le Président de l'AMAF-Médoc : Michel ROBERT



Pour le renouvellement des cotisations et pour les personnes qui souhaitent soutenir notre action

Ils peuvent participer en adhérant par une cotisation

- 30 € propriétaire de moins de 100 ha
- 60€ propriétaire de plus de 100 ha et groupements forestiers
- A partir de 10€ pour les membres bienfaiteurs et sympathisants non-forestiers

Ci-joint, un bulletin d'adhésion ou de renouvellement à préparer avant l'AG (en privilégiant les chèques) et à remettre de 9h à 9h30 le jour de l'AG si possible. Sinon vous pouvez envoyer vos adhésions par voie postale à l'AMAF à la Mairie du Temple (voir adresse en bas du bulletin d'adhésion).

Ci-joint un pouvoir si vous n'êtes pas disponible, à renvoyer avant le 26-03-2025

POUVOIR

Je soussigné ,membre de l'association AMAF – Médoc, empêché d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale de l'AMAF Médoc qui se tiendra le 29 mars 2025, déclarer donner pouvoir à M/Mmepour voter en mon nom au cours de ladite réunion

Fait à, le

Signature précédée de la mention « Bon pour pouvoir »



AMAF MEDOC

Association pour le Maintien de l'Activité Forestière en Médoc

BULLETIN D'ADHESION 2025

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone :

Adresse mail :

Commune principale de l'activité :

- Déclare adhérer à l'**AMAF MEDOC** et en accepter les statuts
- Verse une cotisation annuelle (2025) :
 - ☐ 30 € propriétaire < 100 ha
 - ☐ 60 € propriétaire > 100 ha - groupement forestier – entreprise
 - ☐ 10 € ou plusMembre bienfaiteur, sympathisant non forestier

Fait à Le

Signature

AMAF MEDOC

Adresse : Mairie de Le Temple – 18, route du Porge - 33680 LE TEMPLE

Email : amaf.medoc@gmail.com

Association déclarée à la sous-préfecture de Lesparre-Médoc – JO du 23/02/2021